



---

## Consignes générales dans les églises en raison de la crise sanitaire

---

Pour les *lieux de cultes*, les nouvelles conditions sanitaires pour les **activités cultuelles** sont les suivantes :

*à partir du 19 mai*

Suppression du banc sur deux à ne pas occuper,  
Maintien d'un emplacement sur trois, en se positionnant en quinconce entre chaque rangée.

*à partir du 9 juin*

Un emplacement sur deux

*à partir du 30 juin,*

Seuls sont maintenus les gestes barrières (gel hydroalcoolique, masques).

---

©2026 - Diocèse d'Angoulême - 31/01/2026 -

<https://charente.catholique.fr/actualites/consignes-generales-dans-les-eglises-en-raison-de-la-crise-sanitaire/>